

<http://www.fortcoulonge.qc.ca/Approbation-du-reglement-2018-08-de-la-Municipalite-de-Mansfield-et-Pontefract>



# Approbation du règlement 2018-08 de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract

- Avis publics - Avis -



Date de mise en ligne : jeudi 24 janvier 2019

---

Copyright © Village de FORT-COULONGE - Tous droits réservés

---

**AVIS PUBLIC**

**APPROBATION DE RÈGLEMENT**

Avis vous est donné par la soussignée directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, intitulé

**APPROBATION DU RÈGLEMENT 2018-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT**

En date du 15 décembre 2018, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 2018-08 de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la Municipalité du village de Fort-Coulonge, mieux connue sous le nom de Grand-Marais, tel que décrit dans la Gazette officielle du Québec publiée le 15 décembre 2018.

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille dix-neuf.

ELLEN BOUCHER

Directrice générale/Secrétaire Trésorière